

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-108 du 6 mai 1977

portant nomination du Camarade BABA-MOUSSA Amidou en qualité de Préfet de la Province de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N° 74-7 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;

VU le Décret N° 74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénomination des Circonscriptions administratives et les décrets modificatifs subséquents ;

SUR Décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

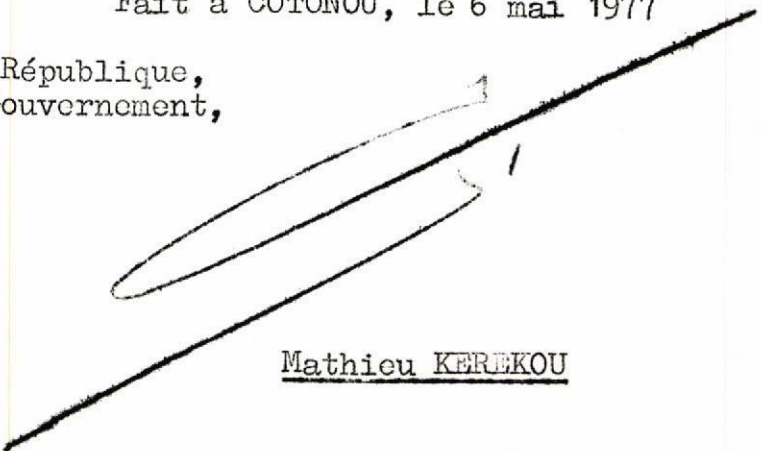
D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade BABA-MOUSSA Amidou est nommé Préfet de la Province de l'Atacora.

Article 2..- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 mai 1977

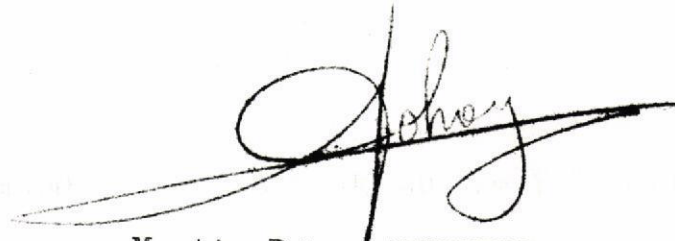
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Orientation Nationale
et pour le Ministre des Finances absent,



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CNR 4 CS 6 MISON 4 Province Atacora 2 intéressé 1
Ministères 14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE & ses Sections-ONEPI
Gde Chanc. 5 DB-DCF-Solde 4 Trésor 4 DI 4 DPE au MFPT 2 DAFA du MISON 2
JORPB 1 UNB-FSJEP 4 BN 2. DCCT 1.